



## NUITS DE LA LECTURE, DU 23 AU 26 JANVIER 2025

### UNE 9<sup>e</sup> ÉDITION SUR LE THÈME DES PATRIMOINES

Organisées par le **Centre national du livre (CNL)** sur proposition du ministère de la Culture pour célébrer le plaisir de lire, les *Nuits de la lecture* reviennent **du 23 au 26 janvier 2025**.

**Cette 9<sup>e</sup> édition** s'articulera autour **du thème des patrimoines**, qui renvoie d'abord à la littérature de l'intime : au patrimoine que nous ont légué nos aïeux, à ce qui nous a été transmis, ou non, à travers les générations et que l'auteur choisit d'évoquer dans son œuvre.

Le patrimoine est aussi collectif et procède d'un héritage commun, qui se mesure à l'échelle d'un territoire, d'une nation et parfois, de l'humanité. La littérature est à la fois une composante de ce patrimoine, et une manière de le rendre vivant. Elle nourrit le patrimoine culturel matériel, à travers la transmission de bibliothèques exceptionnelles, et immatériel, façonnant aussi nos connaissances, nos représentations et nos savoir-faire. Un pan de la littérature et de ses écrivains peut devenir « patrimonial », et nos auteurs contemporains constitueront le patrimoine de demain.

Enfin, le patrimoine, en tant que lieu ou bâtiment présentant un intérêt archéologique, artistique, culturel, scientifique, intellectuel, religieux ou naturel, qu'il s'agisse d'un monument historique, d'une église de village ou d'un parc naturel, peut être un formidable terrain de jeu pour les auteurs comme pour les lecteurs. Ces 9<sup>e</sup> *Nuits de la lecture* sont aussi l'occasion d'organiser des rencontres et des lectures dans les sites patrimoniaux qui vous inspirent !

En 2024, ce sont **près de 8 500 événements** qui ont été programmés dans **plus de 4 000 lieux**, rassemblant un public toujours plus nombreux autour du partage de la lecture.

## Contribuez au succès de cette 9<sup>e</sup> édition !

### Qui peut proposer une animation ?

Tout porteur de projet engagé en faveur de la promotion de la lecture : bibliothèques, librairies, structures régionales du livre, associations de développement de la lecture ou de solidarité, mais aussi écoles, établissements scolaires, supérieurs et de formation, monuments, musées, théâtres, centres culturels, instituts français, centres pénitentiaires, structures hospitalières et médico-sociales, structures pour la petite enfance, établissements commerciaux (hôtels, restaurants) ...

### À quelles conditions ?

- S'inscrire dans les dates de la manifestation

Des événements peuvent être programmés **du jeudi 23 au dimanche 26 janvier**, dès l'après-midi et en soirée.

- Proposer **gratuitement** des animations permettant de transmettre le goût pour les livres. La manifestation s'adresse à tous les publics, des événements peuvent donc être programmés pour tous les âges.

N'hésitez pas à consulter [la rubrique Ressources](#) dans laquelle **un montage de textes et une bibliographie autour du thème** seront notamment mis à votre disposition prochainement. Vous pourrez vous en saisir pour mettre en place votre programmation.

### Quand et comment officialiser sa participation ?

Pour vous inscrire, nous vous invitons à vous rendre dans [l'espace organisateur](#) du site des *Nuits de la lecture*. Les étapes à suivre sont décrites en détail dans [le guide d'inscription](#) mis à votre disposition.

Il est techniquement possible d'ajouter des événements jusqu'à la veille de la manifestation. Nous vous conseillons néanmoins de vous inscrire **avant le 11 décembre** pour bénéficier d'une visibilité optimale dans la campagne de communication nationale (dossier de presse...) et recevoir le kit de communication.

### Pourquoi s'inscrire ?

- **Figurer sur la carte programme officielle** mise en ligne début décembre [sur le site](#) des *Nuits de la lecture* et ainsi bénéficier d'une visibilité dans la campagne de communication de la manifestation.

Même si votre événement **n'est pas ouvert au grand public** et réservé à un public interne à votre structure, nous vous invitons tout de même à vous inscrire pour officialiser votre participation.

- **Recevoir gratuitement un kit de communication** (dans la limite des stocks disponibles).

- Avoir la possibilité de déposer **une demande pour recevoir des Chèque Lire** à offrir aux participants lors de votre événement.

---

## Bénéficiez de kits de communication

Des kits de communication ont été conçus pour vous accompagner. Ils contiennent **différents formats d'affiches** (certains personnalisables) et des **marque-pages**.

Pour recevoir gratuitement, **dans la limite des stocks disponibles**, un kit adapté à la taille de votre structure (petit ou grand kit), nous vous invitons à remplir attentivement **le formulaire dédié** dans [votre espace organisateur](#) **au plus tard le 11 décembre**.

Le matériel sera livré en trois vagues : début décembre pour les premiers inscrits, mi-décembre pour les suivants et enfin au retour des congés de fin d'année pour les dernières commandes.

Le visuel et ses premières déclinaisons sont également disponibles en libre téléchargement [ici](#).

---

## Demandez des Chèque Lire à distribuer à votre public

Pour poursuivre le développement de la manifestation, le CNL vous offre **la possibilité de déposer une demande afin de recevoir des Chèque Lire** qui seront **à distribuer au public** à l'occasion des *Nuits*.

### Qui peut effectuer une demande de Chèque Lire ?

En raison du nombre croissant de demandes, **la procédure d'attribution évolue**.

**Seuls les projets répondant au moins à l'un des trois critères obligatoires ci-dessous sont recevables.**

Si cela n'est pas votre cas, veuillez noter que votre projet ne sera pas étudié, il n'est donc pas nécessaire de déposer une demande. Nous vous rappelons que les Chèque Lire restent **réservés aux établissements non commerciaux**. N'étant pas acceptés à l'étranger, ils sont de plus destinés aux **structures situées en France** (métropolitaine et Outre-mer).

### Quels sont les critères d'attribution ?

#### **CRITÈRES OBLIGATOIRES**

1. Événement organisé dans **un territoire rural**
2. Événement organisé en **quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**
3. Événement destiné à des **publics empêchés** ou **éloignés de la lecture**

## **CRITÈRES SECONDAIRES**

Ces critères complémentaires nous aideront à départager les projets.

4. Événement impliquant **la présence d'une librairie**
5. Événement impliquant **la venue d'un/une auteur/autrice** (dont : illustrateur/illustratrice, traducteur/traductrice...)

### **Quelles seront les dotations attribuées ?**

Pour continuer à soutenir un maximum de projets, le CNL a décidé de **modifier les dotations** cette année. Les structures pourront ainsi recevoir **des carnets de 5, 10 ou 20 Chèque Lire** d'une valeur unitaire de 10 €.

### **Quand et comment demander des Chèque Lire ?**

Après avoir inscrit votre événement et **si votre projet répond au moins à l'un des 3 critères obligatoires ci-dessus**, vous pouvez effectuer une demande **via le formulaire** disponible [dans l'espace organisateur](#) **jusqu'au 18 novembre**.

Les réponses seront apportées par courriel aux porteurs de projet **avant les congés des fêtes de fin d'année**. Les Chèque Lire seront envoyés **à partir du 6 janvier** à ceux ayant reçu une réponse positive.

---

## **Plus d'informations**

Pour ne rien manquer des actualités des *Nuits de la lecture*, [inscrivez-vous](#) à l'infolettre.

Suivez la manifestation sur les réseaux sociaux en vous abonnant **aux comptes @le\_cnl**.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire [via le formulaire contact](#).